

# Soins dentaires: une initiative «arrosoir» ou un contre-projet «alibi»?

**Votation du 30 novembre** L'initiative socialiste propose un chèque annuel de 300 francs. La droite doute de l'efficacité de la mesure et a lancé un contre-projet.

**Aurélié Toninato**

Près de 26% des Suisses renoncent à des soins dentaires pour des raisons financières, et quelque 5% se privent de prestations nécessaires du point de vue médical. Les dents étant exclues du catalogue de l'assurance maladie de base, les ménages doivent payer de leur poche la quasi-totalité de la facture dentaire.

Pour limiter le renoncement, l'initiative socialiste «Pour des soins dentaires accessibles à toute la population» veut instaurer un chèque de 300 francs annuel. Il serait destiné aux bénéficiaires de subsides de l'assurance maladie qui ne reçoivent aucune autre aide pour leur santé bucco-dentaire.

Le comité unitaire en faveur du texte, composé de partis de gauche, rappelle que les personnes au bénéfice d'un subside sont les ménages qui se situent juste au-dessus des barèmes donnant droit à l'aide sociale ou aux prestations complémentaires. «Il s'agit donc de la classe moyenne, 26% de la population.» Quelque 135'000 personnes seraient éligibles au chèque, ce qui coûterait entre 40 et 45 millions de francs par an au Canton.

## Faciliter le dépistage

La Verte Louise Trottet le reconnaît, les 300 francs ne couvriront pas tous les frais en cas de traitements lourds. «Mais ce chèque permet d'encourager et de faciliter le dépistage, c'est un premier pas.» Le comité unitaire rappelle que la santé bucco-dentaire ne se réduit pas à des fonctions mécaniques et esthétiques: les maladies de la bouche représentent un facteur de risque pour le développement de maladies cardiovasculaires, de diabète ou encore de cancers.

L'initiative prévoit également un poste de médecin-dentiste cantonal, pour porter des projets de prévention spécifiques, mais également pour mieux coordonner la profession et surveiller les pratiques, dont les tarifs appliqués, indique Sophie Demaurex (PS). L'Association des médecins-dentistes de Genève soutient le texte.

## «Mauvaise solution»

À droite, on qualifie cette initiative de «projet arrosoir» qui «assiste des personnes déjà au bénéfice d'une assistance, résume le Centriste Jean-Marc



Le chèque serait destiné aux bénéficiaires de subsides ne recevant aucune autre aide pour leurs soins dentaires. Imago/Political-Moments

**«Ce chèque permet d'encourager et de faciliter le dépistage, c'est un premier pas.»**

**Louise Trottet**  
Députée Verte

**«Si une personne utilise le chèque et qu'elle doit ensuite entreprendre un traitement lourd, comment le paiera-t-elle?»**

**Jean-Marc Guichard**  
Député centriste

Guichard. Et on exclut la classe moyenne inférieure, qui n'atteint tout juste pas les barèmes pour toucher des subsides, qui paie tout plein pot et qui fait face à des difficultés financières pour se soigner.»

Le député relativise également la portée du chèque en citant l'exemple des bons pour des contrôles distribués aux élèves du Cycle, «dont moins de 5% sont utilisés...» Pour le député de Libertés et justice sociale Marc Saudan, «l'intention des initiants est louable, mais la solution proposée est mauvaise». Et de relever: «Si une personne utilise le chèque et qu'elle doit ensuite entreprendre un traitement lourd, comment le paiera-t-elle?» Pour lui, il faut d'abord renforcer le soutien à l'offre existante, notamment la permanence dentaire de la Croix-Rouge.

Enfin, au sujet du poste de dentiste cantonal, le président du PLR, Pierre Nicollier, estime que cela s'apparente à créer un «silo» de plus. «Par ailleurs, on veut créer une nouvelle fonction» pour mieux régler

les pratiques «alors que c'est déjà le rôle du médecin cantonal!»

## Deux fois non pour le PLR

Les opposants ont présenté un contre-projet, qui vise à inscrire la prise en compte de la santé bucco-dentaire dans la loi sur la santé et à renforcer la coordination sur cette thématique entre les départements concernés avec un plan d'action. «Un texte alibi qui se contente de formaliser ce qui se fait déjà, sans apporter un franc de plus à la prévention...» assène Louise Trottet.

Le PLR, qui avait pourtant travaillé sur ce contre-projet et l'avait soutenu, appelle aujourd'hui à voter deux fois non. Pourquoi ce revirement? «Nous demandions une stratégie transversale sur les soins dentaires, or le travail est désormais en route entre les départements de l'instruction publique, de la cohésion sociale et de la santé, répond Pierre Nicollier. Dès lors, on ne va pas rajouter une couche au mille-feuille législatif.»